

**Assemblée générale**

Cinquantième session

Documents officiels

Distr. générale
26 février 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 22^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 novembre 1995, à 15 heures

Vice-Président : M. Murphy..... (Irlande)**Sommaire**Point 96 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (*suite*)
- b) Désertification et sécheresse (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence du Président, M. Murphy (Irlande) prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 96 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (A/50/25, A/50/171, A/50/182-E/1995/66 et Corr.1, A/50/254-S/1995/501, A/50/366, A/50/371, A/50/400, A/50/407, A/50/425-S/1995/787, A/50/475, A/50/518, A/C.2/50/2)

a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (*suite*) (A/50/3, A/50/74 et Add.1, A/50/218, A/50/453, A/50/515)

b) Désertification et sécheresse (*suite*) (A/50/227-E/1995/99, A/50/347, A/50/516)

1. **M. Acha** (Pérou) réaffirme le rôle central du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en tant qu'organisme principal du système des Nations Unies responsable de la coordination et du lancement des activités menées dans le domaine de l'environnement. Ce n'est qu'avec une réelle participation des États Membres que le PNUE pourra jouer son rôle essentiel de soutien. Les pays développés doivent donc remplir l'engagement qu'ils ont pris de participer aux activités écologiques et de contribuer à leur financement et en particulier de soutenir le PNUE.

2. La grande diversité climatique du Pérou, ses immenses réserves de faune, de flore, de ressources microbiologiques et génétiques qui sont essentielles à l'avenir de l'alimentation mondiale et de l'industrie pharmaceutique sont au service de la communauté internationale. Toutefois, les conditions de leur disponibilité sont régies par les dispositions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique. À cet égard, il est nécessaire de disposer de ressources additionnelles et d'augmenter les transferts de technologie dans le contexte d'une vaste coopération internationale. Un meilleur accès à la biotechnologie dans le cadre d'Action 21 sera bénéfique aux populations autochtones, ainsi qu'aux exploitants agricoles.

3. Le Gouvernement péruvien accorde une priorité élevée à la lutte contre la désertification et la sécheresse, car la désertification est un grave problème dans les hauts plateaux que se partagent la Bolivie et le

Pérou. Le représentant demande donc la ratification et la mise en oeuvre rapides de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Pour des raisons multiples, notamment la pénurie de terres arables, un nombre considérable d'exploitants agricoles péruviens se tournent vers la culture des feuilles de coca, plus lucrative mais qui aggrave la dégradation des sols. Le représentant demande à la communauté des donateurs de garantir l'affectation de ressources financières substantielles afin de résoudre ce problème de sécheresse et de désertification. Il serait également utile d'avoir recours à des formes plus efficaces de coopération internationale comme la conversion des dettes en investissements écologiques, l'annulation de la dette ou la création de fonds d'affectation spéciale, ou encore l'allocation de ressources à des programmes d'action aux niveaux national, sous-régional ou régional.

4. **M. Fraser** (Canada) dit que le système des Nations Unies a démontré sa capacité d'obtenir des résultats, mais il reste encore beaucoup à faire pour remplir les engagements pris à Rio. Pour sa part, le Canada s'est particulièrement concentré sur les questions de la pêche et des forêts. Les négociations sur la Convention sur le droit de la mer relative aux stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones exclusives économiques (stocks chevauchants) aux stocks de poissons grands migrateurs à New York ont été couronnés de succès; tous les pays devraient signer la Convention et la ratifier au plus tôt. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a mis au point un programme de travail détaillé visant à donner à la Commission du développement durable des recommandations sur les principales questions forestières. Le Canada fournira 130 000 dollars canadiens à l'appui des travaux et des objectifs du Groupe et pour aider les pays en développement à participer aux réunions. En ce qui concerne le PNUE, la rationalisation des priorités des programmes permettrait de garantir que les questions écologiques seront appréhendées de façon intégrée et complète. Il est important que les institutions de Bretton Woods fassent du développement durable un objectif central de leurs politiques et de leurs programmes, comme l'a recommandé le Groupe des sept pays les plus industrialisés lors de sa réunion à Halifax.

5. Les changements climatiques, les océans et les questions de l'environnement urbain doivent figurer parmi les priorités de l'action internationale. Les changements climatiques sont un problème écologique majeur qui appelle une action concertée et soutenue aux niveaux local, national et international. La protection des océans est elle aussi très importante. L'industrie canadienne de la pêche a été gravement touchée par l'appauvrissement des stocks de poissons à cause de la pollution marine d'origine terrestre, l'exploitation excessive des espèces marines et la destruction de l'habitat côtier. Des mesures doivent être prises pour inverser ce phénomène. Le Canada soutient donc les travaux relatifs à un programme mondial d'action pour la protection de l'environnement marin contre les risques des activités menées à terre.

6. Le Canada a également pris diverses mesures pour intégrer la dimension écologique dans ses politiques et opérations et va créer une commission de l'environnement et du développement durable; chaque ministère fédéral doit mettre au point dans les deux ans une stratégie de développement durable.

7. Lors d'une récente réunion des experts internationaux sur les polluants organiques rémanents, tenue à Vancouver, on s'est accordé à reconnaître qu'une action immédiate était nécessaire à tous les niveaux pour régler le problème des polluants organiques. Le Canada entend participer activement aux négociations relatives à une convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certaines substances chimiques dangereuses.

8. Le Canada s'est engagé à ramener d'ici à l'an 2000 les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 et à étudier les options permettant des réductions supplémentaires d'ici à l'an 2005. Son programme national d'action sur les changements climatiques constitue un modèle pour les mesures qui seront décidées dans ce domaine.

9. Le Canada a mis au point sa propre stratégie de protection de la biodiversité, impliquant divers organismes gouvernementaux ainsi que des milieux d'affaires, des groupes écologiques et autochtones. Au niveau mondial, il a participé activement à la promotion de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et organisera une « foire des techniques » sur la biodiversité lors de la prochaine réunion de la Conférence des parties de la Convention

qui se tiendra en Indonésie; par ailleurs, il accordera un soutien financier aux pays en développement pour leur permettre de participer à la réunion et aidera certains d'entre eux à mettre au point des stratégies nationales en matière de biodiversité. Le Canada coparrainera un atelier régional de planification sur les aspects économiques de la biodiversité à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et il a proposé que le siège du secrétariat permanent de la Convention sur la biodiversité soit situé à Montréal.

10. Du fait de l'importance qu'il accorde au développement durable des petits États insulaires, le Canada a alloué plus de 90 millions de dollars canadiens à l'amélioration du transport aérien, de la sécurité aérienne et de la maintenance des appareils civils dans la région des Caraïbes. Il a également versé 18 millions de dollars pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation du public et la mise au point de programmes nationaux de lutte contre la désertification et la sécheresse dans le Sahel. En outre, il a créé un bureau de la Convention sur la lutte contre la désertification pour répondre aux problèmes qui se posent dans ce domaine. Il s'agit là d'éléments très positifs, néanmoins il reste encore beaucoup à faire.

11. En attendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen d'Action 21, il est important que la communauté internationale détermine les conditions essentielles pour réaliser un développement durable au cours de la prochaine décennie et mette au point les dispositifs internationaux susceptibles de garantir ces conditions. Le rôle de la coordination de la Commission du développement durable doit être renforcé et tous les grands groupes doivent être encouragés à participer activement aux délibérations portant sur les processus écologiques.

12. **M. Balzan** (Malte) dit que la question de la dégradation de l'environnement, en particulier de l'environnement marin, revêt une importance spéciale pour Malte. Bien que chaque petit État insulaire connaisse des problèmes différents, une action concertée aux niveaux international, régional et national est impérative. Par exemple, les menaces pesant sur la Méditerranée, qui est à la fois un axe maritime important et une destination touristique, préoccupent le Gouvernement maltais qui estime que des dispositifs supplémentaires sont nécessaires à l'appui du développement durable de la région. La création d'une commission méditerranéenne du

développement durable aurait un effet positif sur la croissance sociale et économique de la région. Les changements climatiques sont un autre problème critique et Malte invite instamment les pays à respecter pleinement les engagements qu'ils ont pris aux termes de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Pour sa part, Malte a pris des mesures pour cesser d'ici la fin du siècle l'utilisation de gaz qui appauvrissent la couche d'ozone. La délégation maltaise, comme d'autres délégations, craint que des coupures dans le budget du PNUE n'entravent la mise en oeuvre d'Action 21. Les problèmes environnementaux ne doivent pas passer à l'arrière-plan des questions sociales et économiques.

13. La notion de sécurité internationale qui était purement militaire englobe désormais également les aspects économiques, écologiques et sociaux. Toute réforme opérationnelle et structurelle engagée au sein du système des Nations Unies doit être motivée par une vision d'avenir; il faut donc prévoir des ressources financières appropriées. À cet égard, Malte propose d'ajouter aux responsabilités du Conseil de tutelle le rôle de gardien de l'héritage écologique commun de l'humanité et d'en être le garant pour les générations futures.

14. **M. Zaw Wynn** (Myanmar) dit qu'à cause de la transition à une économie de marché et du rythme rapide de l'industrialisation, les considérations environnementales ont pris une place de premier plan dans les choix de son gouvernement. La commission nationale sur les questions environnementales joue un rôle essentiel dans la mise au point de politiques écologiquement rationnelles et l'établissement de normes écologiques. Le Gouvernement du Myanmar a pris diverses mesures pour tenter de remédier à la dégradation de l'environnement. Dans les régions frontalières où le développement progresse plus lentement que dans d'autres parties du pays, un programme intégré de développement a été lancé pour faire en sorte que les habitants ne dépendent plus exclusivement de la culture du pavot et pour éliminer la pauvreté. Le programme permettra également de remplacer les techniques agricoles portant atteintes à l'environnement par des techniques plus écologiquement rationnelles.

15. Le Gouvernement du Myanmar a par ailleurs lancé une action de reboisement pour lutter contre la dégradation des sols dans neuf districts. Dans le même temps, il consacre des ressources importantes au

développement et au renforcement des programmes intégrés de développement pour l'élimination de la pauvreté et la promotion de modes de subsistance différents dans des zones sujettes à la détérioration des sols.

16. Bien que le Myanmar soit moins gravement touché par la désertification et la sécheresse que certains de ses voisins, il estime qu'une action concertée régionale et mondiale est nécessaire pour atténuer les conséquences de ces fléaux dans le monde entier.

17. La délégation du Myanmar espère que la session extraordinaire de 1997 de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 sera l'occasion de déterminer ce qui fait obstacle à la mise en oeuvre des engagements pris à Rio.

18. **M. Ahmia** (Algérie) dit que les problèmes liés à la préservation d'un environnement salubre sont des exemples frappants de l'interdépendance de plus en plus poussée qui caractérise le monde d'aujourd'hui. Puisque les pays en développement se sont engagés dans de profondes réformes structurelles et ont à faire face à des problèmes comme un service de la dette insupportable et la dégradation des termes de l'échange, la communauté internationale doit dégager des ressources additionnelles substantielles pour la mise en oeuvre d'Action 21 et prendre des mesures pour le transfert de technologies écologiquement rationnelles au bénéfice des pays en développement, à des conditions favorables.

19. La réalisation du développement durable ne doit pas être un prétexte pour entraver les efforts de développement des pays du Sud. La coopération entre les pays du Nord et ceux du Sud demeure la voie la plus indiquée pour résoudre les problèmes environnementaux internationaux. Région la plus vulnérable et la plus pauvre de la planète, l'Afrique devrait bénéficier d'une priorité dans la mobilisation des ressources.

20. Abordant le problème de la désertification et de la sécheresse, le représentant de l'Algérie dit que l'Afrique est le continent le plus touché par ce problème. Au cours des 50 dernières années, près de 65 millions d'hectares de terres africaines autrefois verdoyantes ont été gagnés par le désert, sur la bordure méridionale du Sahara. Ce problème, en plus de la dégradation des sols, de la déforestation et des infestations acridiennes, a aggravé la situation

économique déjà critique du continent. La communauté internationale doit donc s'engager à entreprendre une action d'urgence en Afrique. Celle-ci doit s'insérer dans une démarche globale, cohérente et multidisciplinaire qui prenne en compte, en priorité, l'interaction entre les stratégies environnementales et les différents programmes de développement des pays africains.

21. En attendant l'entrée en vigueur de la Convention sur la lutte contre la sécheresse et la désertification, il est important que le consensus international en faveur d'une aide d'urgence à l'Afrique produise le plus rapidement possible ses pleins effets, afin d'aider les pays africains à faire face aux défis bien réels de la désertification, conformément à l'article 7 de la Convention. À cet égard, les efforts déployés en ce sens par les pays de l'Union du Maghreb arabe et les pays du Sahara et du Sahel méritent d'être appuyés davantage par le secrétariat intérimaire de la Convention. L'établissement du Mécanisme global prévu à l'article 21 de la Convention sera, de ce point de vue, un premier pas important vers la mise en place de moyens adéquats de lutte contre la désertification. De l'avis de la délégation algérienne, ce Mécanisme global devra fonctionner sous l'autorité de la Conférence des Parties.

22. L'Algérie se félicite des mesures prises par le secrétariat intérimaire en matière de sensibilisation de l'opinion publique, notamment dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse. La délégation algérienne attache une importance capitale à la poursuite du rôle joué par le secrétariat intérimaire dans le cadre des activités préparatoires engagées par les pays affectés.

23. **Mme Weill-Halle** [Fonds international de développement agricole (FIDA)] dit que la Convention sur la lutte contre la désertification sera vraiment jugée d'après l'effet qu'elle aura sur les habitants des zones arides. À cet égard, le Fonds jouera un double rôle dans la mise en oeuvre de la Convention. En premier lieu, il continuera à appliquer des programmes novateurs pour aider les pauvres dans les écosystèmes fragiles, notamment les zones arides, en vue de bloquer leurs capacités de production par des stratégies fondées sur la conservation. Il espère fournir aux zones marginales 150 à 200 millions de dollars par an, provenant de ses ressources ordinaires. En deuxième lieu, le Fonds continuera de mobiliser des ressources additionnelles pour la lutte contre la pauvreté dans les

zones arides et dans d'autres zones où la pauvreté est profonde. Par son programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification, le FIDA a été en mesure de fournir directement aux pays africains des ressources additionnelles.

24. La méconnaissance du problème est l'obstacle le plus important à une mise en oeuvre efficace de la Convention. Le Fonds a travaillé en collaboration étroite avec le secrétariat intérimaire pour préparer une version simplifiée de la Convention et envisage également de réaliser des versions audiovisuelles de la Convention à l'intention des populations des zones arides. Le Fonds se préoccupe également de faire en sorte que les sommes versées parviennent aux communautés. À cet égard, il a accepté d'organiser, avec le secrétariat intérimaire et d'autres entités, un colloque sur des programmes de développement participatif local.

25. Le Mécanisme global ne doit pas être seulement une chambre de compensation pour pouvoir solliciter activement les institutions financières et le secteur privé et faciliter leur participation pour mettre en oeuvre la Convention. Le Mécanisme global doit catalyser des montages financiers novateurs en faveur du développement durable des zones arides. Le Fonds estime qu'il a la capacité d'abriter avec succès le Mécanisme global. À cet égard, les institutions des Nations Unies actives dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture et dont le siège est à Rome sont d'avis qu'une agriculture viable non déprédatrice, la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté sont des conditions préalables à une mise en oeuvre efficace de la Convention. Le FIDA, en coopération avec d'autres entités, organisera une conférence sur la faim et la pauvreté à Bruxelles, les 20 et 21 novembre 1995.

26. **M. Eldeeb** (Égypte) remarque que, si la Conférence de Rio a reconnu le caractère mondial des problèmes d'environnement et la nécessité pour la communauté internationale d'adopter une stratégie globale qui intègre les questions sociales, économiques, d'environnement et de développement, les nations industrielles avancées continuent à accroître leur production aux dépens de l'environnement mondial et du monde en développement. La communauté internationale devrait se rappeler qu'il ne peut y avoir de développement durable sans justice sociale.

27. L'examen d'Action 21 qui doit être conduit en 1997 revêt une importance particulière à la lumière des résultats des conférences mondiales organisées récemment et il est essentiel, lors des préparatifs, de s'attacher aux questions institutionnelles ainsi que de fixer les objectifs des travaux à entreprendre à l'échelle nationale, régionale et internationale. Le concept de développement durable étant multiforme, il faut envisager les questions économiques, sociales et écologiques de façon systémique.

28. Si des progrès considérables ont été réalisés depuis la Conférence de Rio en matière de législation de l'environnement et d'organisation, on ne peut en dire autant pour ce qui est des applications concrètes. Ce retard est dû au manque de ressources financières et à l'insuffisance du transfert d'écotechnologies dans les pays en développement. Il faudrait, pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale, prendre des mesures urgentes pour créer les mécanismes institutionnels nécessaires aux niveaux national, régional et international, au suivi des engagements pris à Rio.

29. L'orateur espère que la session extraordinaire aboutira à une déclaration finale qui non seulement fera le bilan des progrès réalisés mais soulignera également les priorités à adopter pour surmonter les obstacles qui sont apparus au cours des cinq dernières années et engagera les pays avancés et le monde en développement à renforcer leur coopération en vue d'instaurer le type de développement durable envisagé lors des différentes conférences mondiales.

30. Le succès de la session extraordinaire dépend de ses préparatifs. En conséquence, l'Égypte appuie la proposition contenue dans le document A/50/453, paragraphe 40, concernant l'organisation au début de 1996 de réunions régionales dont les apports seraient intégrés à l'examen global. Les États Membres devraient commencer par procéder à des examens nationaux qui seraient suivis de réunions régionales dont les résultats seraient examinés par le débat de haut niveau de la Commission du développement durable en 1997. Il faudrait que la Commission présente ses recommandations lors de la session extraordinaire. Un projet de déclaration finale pourrait alors être préparé. La dix-neuvième session du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pourrait également servir de cadre à la préparation de la session extraordinaire.

31. La Convention internationale sur la lutte contre la désertification est un instrument ambitieux. L'Égypte est fière d'être parmi les six premiers États à l'avoir signée et espère que d'autres pays suivront son exemple afin qu'elle puisse entrer en vigueur au premier semestre 1996 et qu'une conférence des Parties à la Convention puisse être organisée en 1997. Des fonds supplémentaires seraient nécessaires pour la préparation de cette conférence.

32. Le nord de l'Égypte a connu des problèmes d'irrigation, de pénurie d'eau potable et d'érosion des sols. La coopération et l'assistance internationales ont été nécessaires pour aider le pays à accroître ses ressources en eau et à accéder aux technologies nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau potable dans les régions rurales et désertiques. Parallèlement, l'Égypte a lancé un certain nombre de programmes visant à analyser les modes de consommation de l'eau et à mieux gérer les ressources en eau.

33. La coopération des pays d'Afrique et du bassin méditerranéen est essentielle à la protection des ressources en eau. Elle a en effet permis la création d'un système d'alerte rapide qui permet de repérer tout risque de sécheresse ou de pénurie d'eau dans ces régions.

34. Les pays en développement ont encore besoin qu'on les aide à renforcer leurs capacités en matière de diversité biologique. Les États devraient mettre en oeuvre les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et transmettre les technologies nécessaires aux pays en développement. Le renforcement des capacités des pays en développement ne peut se faire sans l'apport de ressources financières qui permettront d'assurer une formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Par ailleurs, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique devrait élaborer des directives techniques concernant le protocole sur la sûreté biologique qui doit être établi lors de la réunion du Caire en décembre.

35. Le PNUE, qui joue un rôle coordonnateur essentiel pour la coopération internationale dans le domaine de l'environnement, devrait bénéficier de davantage de soutien et de ressources financières afin qu'Action 21 puisse être totalement mis en application. Il faut saluer la décision du Conseil d'administration d'appuyer les buts et objectifs du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (18/39 C). Il

faudrait fournir un appui aux sections concernées de la Ligue arabe.

36. Pour sa part, l'Égypte a adopté un certain nombre de mesures relatives à l'environnement. Elle a notamment adopté une législation spécifique, créé son propre ministère de l'environnement, appuyé le Fonds pour l'environnement mondial et participé activement à différentes instances de coopération régionales et internationales. L'Égypte souhaite vivement la relance du processus de développement durable.

37. **M. Koreissi** (Mali) rappelle que plus de 900 millions de personnes de différentes régions du monde sont actuellement menacées par la désertification et la sécheresse. L'adoption en juin 1994 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a constitué un progrès décisif. L'orateur rend hommage aux États qui ont contribué au Fonds bénévole spécial qui a permis à des représentants de nombreux pays directement touchés de participer aux sessions du Comité intergouvernemental de négociation de la Convention.

38. Il est encourageant de constater que, bien que la Convention ne soit pas encore entrée en vigueur, les signataires s'emploient activement à appliquer des mesures d'urgence en faveur de l'Afrique. Sur le plan sous-régional, le Mali conjugue ses efforts avec ceux de huit autres États au sein du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Le plan national adopté en 1985 par le Mali pour lutter contre la désertification est axé sur la lutte contre la dégradation des systèmes écologiques, la gestion et le développement du potentiel énergétique et les systèmes hydrauliques. Pour le Mali, où 80 à 90 % des problèmes environnementaux sont liés à la désertification, la mise en oeuvre de la Convention revêt un caractère hautement prioritaire.

39. **Mme Maikarfi** (Niger) dit que la politique du Niger en matière d'environnement a été pendant longtemps axée sur la lutte contre la désertification et a négligé les autres aspects de la question. Cependant, depuis quelques années, le Niger adopte une approche de plus en plus pluridisciplinaire et globale. Le Niger a célébré la Journée mondiale de lutte contre la désertification par l'organisation d'un vaste programme d'information et de sensibilisation des populations sur la Convention sur la lutte contre la désertification.

40. En mai-juin 1995, le Niger a organisé un atelier pour lancer le processus d'élaboration du plan national de l'environnement pour un développement durable. Un forum national sur ce sujet est prévu pour janvier 1996 et le plan lui-même devrait être élaboré entre les mois de février et août 1996.

41. Le Niger s'emploie sans réserve à mettre en oeuvre les activités prévues dans le cadre de la Convention. Toutefois, cela ne peut se faire sans ressources financières. À cet égard, la délégation nigérienne s'inquiète de l'insuffisance des contributions volontaires destinées à une action d'urgence pour l'Afrique et espère que la communauté internationale répondra aux appels à contributions.

42. **M. Chandio** (Pakistan) dit que, malgré les progrès réalisés, il y a de plus en plus de raisons d'être pessimiste en ce qui concerne la pleine application des décisions et recommandations adoptées à Rio. La question la plus grave est celle du financement. Jusqu'à présent, le seul mécanisme de financement des projets relatifs à l'environnement est le Fonds pour l'environnement mondial. Or, ses ressources limitées à 2 milliards de dollars ne lui permettent pas de contribuer vraiment à l'application des engagements de Rio, puisque le coût de l'application d'Action 21 a été évalué à 125 milliards de dollars par an. La question du transfert d'écotechnologies aux pays en développement est également un sujet de préoccupation. Il est particulièrement regrettable que l'une des principales recommandations d'Action 21, à savoir la création de banques d'écotechnologies, semble avoir été complètement oubliée.

43. Le processus de Rio semble répondre principalement aux préoccupations des pays développés. On n'a toujours pas pris de mesures spécifiques pour s'attaquer à la première cause de la dégradation de l'environnement, à savoir le caractère non viable et le gaspillage inhérents à certains modes de consommation et de production. Par ailleurs, la multiplication des réunions sectorielles intersession fait que les pays en développement ne parviennent pas à suivre le débat sur les questions de l'environnement. Cela est grave car les décisions adoptées par la Commission du développement durable reposent souvent sur les résultats de ces réunions. Il ne fait aucun doute qu'il faut étudier les questions sectorielles urgentes, mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la lutte contre les causes structurelles de la dégradation de l'environnement. Si ces questions structurelles ne

sont pas abordées, la session extraordinaire de 1997 de l'Assemblée générale ne pourra produire que des résultats décevants.

44. **M. Aass** (Norvège) estime que la session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait se tenir séparément en juin 1997, car l'événement aurait ainsi plus d'impact. Pour fixer des priorités, il faut d'abord déterminer les domaines dans lesquels des progrès suffisants ont été réalisés et ceux où des efforts supplémentaires ou nouveaux sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à Rio. Un rapport exhaustif du Secrétaire général sur les progrès réalisés constituerait un bon point de départ. L'orateur s'accorde avec le représentant du Pakistan à penser que la question des modes de consommation et de production pourrait servir de concept permettant de faire la synthèse des facteurs environnementaux et économiques.

45. Le document final issu de la session devrait mettre en lumière les domaines où des progrès restent à faire. Il devrait offrir l'occasion à la communauté internationale de s'accorder sur les mesures à prendre pour renforcer l'application d'Action 21. Comme le Secrétaire général, l'orateur estime que le niveau de représentation à la session extraordinaire doit permettre de maintenir la forte dynamique politique lancée à Rio. La session extraordinaire doit également tirer parti d'une large participation des grands groupes, qui s'est avérée enrichissante pour les travaux de la Commission du développement durable. Le succès de la session dépend des préparatifs et la Commission a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Les deux sessions restantes avant juin 1997 devraient être utilisées pour préparer la session extraordinaire.

46. **M. Gutierrez** (Costa Rica), prenant la parole au nom des pays d'Amérique centrale, rappelle que les présidents de ces pays ont, en octobre 1994, adopté une stratégie connue sous le nom d'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, qui couvre les aspects politiques, moraux, économiques, sociaux, culturels et environnementaux du développement.

47. L'Alliance obéit à deux principes : d'une part, une croissance économique fondée sur l'équité et qui respecte les ressources naturelles, donnant ainsi aux groupes les plus vulnérables de véritables chances de profiter du progrès; d'autre part, le caractère indivisible de l'héritage naturel. Des mesures destinées

à favoriser le développement durable ont déjà été adoptées. Créé pour compléter les instruments d'intégration régionale existants, le Conseil de l'Amérique centrale pour le développement durable est chargé de la promotion et de la négociation avec d'autres pays et organisations.

48. L'objectif de l'Alliance est d'améliorer progressivement la qualité de vie grâce à une croissance économique fondée sur l'équité et à la transformation des méthodes de production, tout en respectant l'équilibre écologique. L'Alliance, qui respecte la diversité ethnique et culturelle de la région et encourage la pleine participation de tous, s'attache à promouvoir la paix et la démocratie.

49. Première étape de leur coopération avec des pays extérieurs à la région, les pays d'Amérique centrale ont récemment commencé à collaborer avec les États-Unis dans des domaines aussi variés que le développement durable, l'application de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres formes de pollution, des programmes d'éducation et de formation, la diversification et la conservation de l'énergie, la protection des écosystèmes et l'échange d'informations.

50. La Commission du développement durable devrait examiner les propositions relatives à des sujets aussi importants que les indicateurs du développement durable, la participation de la société civile au processus de développement, les normes de protection de l'environnement et les nouveaux mécanismes de financement du développement.

51. **Mme Williams-Manigault** (États-Unis d'Amérique) fait l'éloge du rapport contenu dans le document A/50/453. Les États-Unis sont favorables à une session extraordinaire consacrée à l'examen global d'Action 21 qui serait organisée à moindres frais. Il est important que la session extraordinaire soit tournée vers l'avenir. Elle doit être axée sur l'application intégrée des résultats des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment. Elle devra donc traiter de la mission et des activités futures de la Commission du développement durable. Les États-Unis estiment qu'il serait préférable que la Commission supervise le plan intégré d'application des résultats des différentes conférences. La session extraordinaire devrait également traiter de la fonction de décision du Conseil économique et social.

52. Pour ce qui est document final de la session, il serait préférable d'élaborer un rapport factuel ou une évaluation, sous la forme d'un compte rendu du Président, plutôt qu'une déclaration politique négociée. Les décisions relatives au niveau de représentation concernent chaque pays. Toutefois, il pourrait être utile de prendre pour exemple le niveau de représentation de la quarante-septième session de l'Assemblée générale où avait été discuté le résultat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

53. De manière générale, les États-Unis sont satisfaits de la teneur et des résultats de la dix-huitième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il est encourageant que le Groupe des 77 et la Chine aient réaffirmé le rôle central du PNUE, principal organe qui stimule et coordonne l'action dans le domaine de l'environnement au sein du système des Nations Unies. Toutefois, le PNUE est aux prises avec de graves difficultés. Les États-Unis l'ont engagé à convaincre les gouvernements de trouver ensemble une solution aux problèmes écologiques mondiaux et à continuer d'affirmer son rôle de contrôle, d'évaluation et d'analyse des tendances environnementales mondiales. Le PNUE continue à remplir de nombreuses fonctions de manière très utile. Il faut noter en particulier certaines de ses initiatives, comme l'élaboration de mécanismes obligatoires de consentement préalable pour les substances chimiques toxiques, le programme de sensibilisation et préparation aux accidents au niveau local et le programme relatif aux mers régionales.

54. Les États-Unis se félicitent également des résultats de la troisième session de la Commission du développement durable. Il est encourageant que la Commission ait lancé des activités dans des domaines où s'accumulent des retards, notamment la question des forêts. La Commission pourrait améliorer ses travaux en continuant de mettre l'accent sur la promotion du concept de développement durable, le traitement des questions spéciales ou nouvelles et la promotion de la coordination dans le domaine du développement durable. Cela implique de faire collaborer les organismes nationaux responsables du développement durable, d'encourager les pays à présenter des rapports dans ce domaine et à mettre au point des plans ou des stratégies et, enfin, de convenir d'une liste de principaux indicateurs qui permettrait

d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

55. Les États-Unis d'Amérique appuient pleinement la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et engagent tous les pays concernés à apporter leur soutien aux objectifs de la Convention.

56. **M. Hamdam** (Liban) dit que tout au long de 16 années de guerre, le Liban a réussi à participer à des réunions et des conférences sur l'environnement et, à la fin de la guerre, il a créé un ministère de l'environnement. Les questions relatives à l'environnement ont été intégrées au programme national de relèvement et de reconstruction. Un comité gouvernemental, qui se compose de représentants de divers ministères, a été créé pour coordonner la reconstruction et le relèvement dans le respect de l'environnement. Par ailleurs, le Ministère de l'environnement tient chaque mois des consultations avec des représentants du secteur privé pour échanger des vues et des informations sur les mesures à prendre pour protéger l'environnement. Des projets visant à arrêter la dégradation des terres et la déforestation, à nettoyer le littoral et à introduire de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement sont actuellement en cours.

57. **M. Yoogalingam** (Malaisie) dit que les effets de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement restent mitigés. L'application du programme Action 21 souffre toujours du manque de ressources et de volonté politique. En outre, le poids du changement continue à reposer de manière disproportionnée sur les pays en développement. Il faudrait mettre en place des mécanismes appropriés pour étudier l'application d'Action 21 afin que les décisions qui s'imposent puissent être prises en 1997.

58. Les ressources consacrées aux activités de développement sont en diminution. L'assistance au développement des pays d'outre-mer est en déclin pour la quatrième année consécutive et ne représente que 0,29 % du produit national brut. Si les engagements pris ne sont pas honorés, les conséquences seront graves pour les pays bénéficiaires.

59. Seul point positif dans un tableau par ailleurs morose, le Fonds pour l'environnement mondial est actuellement opérationnel, ce qui est un succès notable. Toutefois, les 2 milliards de dollars qui ont été débloqués ne sont pas suffisants pour remplir toutes les

obligations contractées en vertu des conventions et doivent donc être considérés uniquement comme une première contribution. Il faudrait étudier sérieusement la possibilité de mettre en place un mécanisme financier novateur. À cet égard, il faudrait étudier en priorité les différentes modalités de taxation proposées, y compris une taxe modeste sur les voyages aériens, un impôt sur les mouvements spéculatifs de capitaux, un impôt sur l'exploitation du patrimoine commun des fonds marins, et un impôt sur le commerce des armes de guerre.

60. La transition vers le développement durable ne doit pas être considérée comme une occasion pour des sources extérieures de dicter les politiques et stratégies de développement des pays en développement. De même, les préoccupations écologiques ne doivent pas servir de prétexte à l'instauration de politiques protectionnistes. Les essais nucléaires entrepris dans le Pacifique Sud et ailleurs témoignent d'un mépris flagrant pour l'environnement mondial. Tous les essais nucléaires devraient cesser immédiatement. En effet, personne ne peut garantir qu'ils n'ont aucune conséquence grave pour l'environnement ou la santé. Il faudrait constituer une commission internationale indépendante de scientifiques éminents, en particulier des pays de la région et l'envoyer immédiatement procéder à une vérification objective des conséquences des essais sur l'environnement.

61. En ce qui concerne le rapport du PNUE, la Malaisie remarque qu'alors que le champ des responsabilités du Programme continue de s'élargir, les contributions continuent à diminuer. Les rapports entre la Commission du développement durable et le PNUE doivent être étudiés et rationalisés. Il faut éviter les chevauchements d'efforts en s'assurant que la Commission reste l'organe décideur principal. Il est essentiel de trouver une solution au problème de la diminution et du caractère imprévisible des contributions au Fonds pour l'environnement du PNUE car celui-ci ne peut fonctionner efficacement si son financement demeure incertain. Par ailleurs, l'orateur annonce que le 6 octobre 1995, la Malaisie a signé et ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a fait une contribution modeste de 10 000 dollars pour concourir à son application.

62. *La séance est levée à 18 heures.*